

Jean-François Mouhot, "Des «Pieds-blancs» venus du froid ? Les réfugiés canadiens à Loches et en Touraine à la fin du XVIII^e siècle", *Les Amis du Pays Lochois / Société des Amis du Pays Lochois*, n° 19, (2003 [Janvier 2004]) : pp. 129-44.

Des « Pieds-blancs » venus du froid ? Les réfugiés canadiens à Loches et en Touraine à la fin du 18^e siècle.

Jean-François Mouhot, Institut Universitaire Européen¹

Presque exactement deux siècles avant les rapatriements de « pieds-noirs » d'Afrique du Nord, la France avait dû gérer un premier afflux de colons réfugiés. De nombreux habitants de l'actuel Québec choisirent en effet de quitter la colonie canadienne pour (re)venir en France. Or, un nombre relativement important de ces « pieds-blancs » allaient faire le choix de s'installer dans une petite ville que peu de choses, *a priori*, prédisposait à accueillir une telle population. Cette petite cité, qui compte alors près de 4,000 habitants, c'est... Loches !² Loches devint en effet un centre névralgique si important pour ces réfugiés qu'un personnage bien connu des Canadiens, l'abbé de La Corne, écrivait à sa famille restée au Canada :

Il y a déjà quantité de familles canadiennes établies [à Loches et dans ses environs] et qui forment un petit Canada, ils s'y plaisent très fort et s'y amusent au mieux à présent.³

La présence à Loches de ces réfugiés suscite naturellement la curiosité. Qui étaient ces réfugiés et que venaient-ils faire dans une petite ville éloignée tant de la capitale que des grands ports reliant la France à l'Amérique du Nord ? Que devinrent-ils ? Quelles furent les circonstances de leur arrivée ? Comment furent-ils accueillis par les Lochois et quelles traces laissèrent-ils dans la mémoire collective ?

¹ Je tiens à remercier Robert Larin, chercheur québécois travaillant depuis plusieurs années sur les migrations canadiennes, qui m'a transmis une liste de noms et une partie de ses données concernant les Canadiens réfugiés qu'il avait repérés en Touraine. Cette liste de noms, collationnée à celle publiée par Jean-Marie Germe ("Les émigrés acadiens et canadiens en Touraine après la conquête anglaise (1760-1800)", in *Le messager de l'Atlantique*, 28 (1995) : pp. 11-6) a permis un premier repérage fort utile dans les archives tourangelles. Ma gratitude va également à Stéphane Blond pour son aide et pour ses recherches exhaustives dans les registres de délibération du conseil municipal de Loches, ainsi qu'à Isabelle Girard, des Archives Départementales d'Indre et Loire (ADIL), pour ses conseils.

² Dom Guy-Marie Oury a déjà consacré dans ces pages (G. M. Oury, "Le Pays Lochois et la Nouvelle-France", *Les Amis du Pays Lochois*, 15 (1999) : pp. 99-109) un article qui évoque quelques figures canadiennes fixées dans le Lochois. Le texte présent doit beaucoup à ses recherches pionnières. C'est lui qui a, le premier, défriché en profondeur ce terrain fertile ; sa disparition est fort regrettable.

³ Lettre de l'abbé Joseph-Marie de La Corne à La Valtrie, son beau-frère resté au Canada (Paris, 6 avril 1767) conservée dans le fonds Baby (U 6503), archives de l'Université de Montréal. Cette lettre est reproduite dans : Michel Mansuy, "La crise révolutionnaire vue par une famille canadienne (1763-1818)", *L'information historique*, vol. 27, nos 1 à 4 (janvier-octobre 1965). La Corne évoque une seconde fois au moins ce « Petit Canada » dans une lettre envoyée à une nièce de Paris le 18 mars 1778 (lettre conservée aux Archives du Séminaire de Québec, fonds Verreau, carton VII, n°23, citée dans Claude Galarneau, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970, p. 62). L'orthographe des citations a été modernisée.

Tout d'abord, un bref retour sur l'histoire coloniale hexagonale n'est peut-être pas superflu. La monarchie avait entrepris la colonisation du Canada dès 1608, et la présence française s'était peu à peu affermie dans la vallée du Saint-Laurent pendant le siècle et demi qui suivit. Mais, pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), la colonie peuplée d'environ 65 000 à 70 000 habitants ne put résister à la pression exercée à la fois par la marine britannique et les bataillons de « rangers » des treize colonies anglaises d'Amérique du Nord, peuplées quant à elles de près d'un million et demi d'habitants. Les deux villes principales de cette portion d'empire, Québec et Montréal, capitulèrent respectivement en 1759 et 1760, et les « quelques arpents de neige »⁴ furent *définitivement* cédées à l'Angleterre au Traité de Paris de 1763.

Si nous pouvons maintenant écrire « définitivement », les habitants de la colonie eux ne savaient guère à quoi s'en tenir quant à leur avenir en Amérique du Nord. Au lendemain de la capitulation de Montréal, il ne semblait pas diplomatiquement improbable que la France récupère la vallée laurentienne lors de la signature du traité qui marquerait le retour à la paix. Et même après le traité de Paris, il n'était pas impossible que la colonie perdue soit reconquise à la première escarmouche avec l'Angleterre. A l'époque où Québec n'était encore qu'un comptoir de traite pour la fourrure de castor, la ville avait d'ailleurs déjà été occupée par le rival britannique, et l'Acadie voisine avait changé de mains plusieurs fois avant le traité d'Utrecht en 1713 qui avait réglé son sort. Mais la colonie pouvait tout aussi bien rester anglaise...

Le départ des Canadiens...

C'est dans ce climat d'incertitude que de nombreux particuliers choisirent de quitter la colonie. L'article 4 du Traité de Paris accordait dix-huit mois aux habitants pour vendre leurs biens et quitter le pays en tout liberté, s'ils le souhaitaient. En pratique, une assez grande liberté de circuler semble avoir subsisté au delà de cette date limite⁵. Le nombre total des départs reste bien difficile à évaluer. Il est d'autant plus difficile à estimer qu'une proportion importante de ceux qui quittèrent le pays y revinrent ensuite. Diverses évaluations portant sur le mouvement migratoire dans sa totalité ont été tentées par de nombreux historiens canadiens, mais seule l'étude en cours, aussi exhaustive que possible, du chercheur canadien Robert Larin permettra de sortir de la spéculation.

Dans cette évaluation des départs, il convient de distinguer entre les segments peu « visibles » de la population, c'est à dire ceux qui, ne sachant pas ou peu écrire, ne possédant le plus souvent que de modestes biens, n'ont pratiquement pas laissé de traces derrière eux dans la documentation. Encore ces artisans, paysans (les « habitants » au Québec), commerçants, soldats ne sont-ils pas totalement transparents : des listes d'embarquements, de débarquements, des rôles de distributions de secours⁶, des actes d'état civil, des pétitions, ou divers actes conservés plus ou moins par hasard, permettent au chercheur méticuleux de reconstituer leur itinéraire. Si l'historien Marcel Trudel admettait, dans une synthèse récente,

⁴ Voltaire, dans *Candide*, ironise sur les combats entre la France et l'Angleterre pour « quelques arpents de neige vers le Canada ».

⁵ Cramahé écrit en 1772 : « Il n'est pas possible d'empêcher les Canadiens d'avoir de constantes relations avec la France. Chaque année quelques-uns d'entre eux s'y rendent pour le règlement de leurs affaires personnelles » (cité par Guy-Marie Oury, *Les drames de la Révolution : la correspondance d'une famille lochoise (1788-1801)*, manuscrit non publié, 1991). Je voudrais remercier chaleureusement l'abbaye de Solesmes qui a eu la grande amabilité de me communiquer ce document.

⁶ Le gouvernement secourait d'une somme de six sous par jour et par tête les personnes en situation précaire.

ne pas pouvoir donner d'estimation pour ces catégories de personnes⁷, Robert Larin estime quant à lui que près de « 4000 personnes nées, mariées ou ayant eu au moins un enfant au Canada » ont quitté la colonie, soit près de 6 % de la population⁸.

Mais plus qu'un problème de nombre, c'est sans doute l'aspect qualitatif qui est le plus frappant dans cette émigration. En effet, une proportion importante (un tiers environ) de la noblesse de robe et d'épée, celle qui n'est pas attachée à la terre, passe alors en France, provoquant d'ailleurs, selon certains historiens canadiens, une véritable « décapitation sociale ».

Les raisons qui incitent certaines personnes à quitter la colonie et d'autres à rester sont complexes et ne sauraient être abordées en détail ici. En ce qui concerne les individus venus à Loches, presque tous membres de la noblesse, le motif principal du départ vers la France a sans doute été la poursuite d'une carrière administrative et militaire commencée au service du Roi. L'allégeance au Roi, la « conservation de la religion » (même si la pratique du catholicisme était autorisée sous le régime anglais au Canada) sont des motifs souvent évoqués dans les lettres et les pétitions, mais doivent être interprétés avec précaution. Bien des individus hésitent et font des aller-retour d'une rive à l'autre de l'océan. Certaines familles adoptent une stratégie attentiste courante dans ce genre de situation en cherchant à placer certains de leurs membres des deux côtés de l'Atlantique.

Un rassemblement en Touraine

Ce sont bien souvent des membres de ces familles, organisées en vastes réseaux, que l'on retrouve concentrés en Touraine vers 1760. Mais pourquoi un rassemblement, et pourquoi la Touraine ?

La raison directe en est connue par une ordonnance du 24 mars 1762 « portant injonction aux officiers des troupes servant ci-devant en Canada, de se retirer dans deux mois dans la province de Touraine, pour y jouir du traitement qui leur a été réglé par Sa Majesté »⁹ :

De par le Roi. Sa majesté voulant bien avoir égard aux représentations qui lui ont été faites par les officiers des compagnies détachées de la Marine, servant ci-devant en Canada, sur l'état fâcheux où ils se trouvent, par la privation des biens que la plupart possédaient dans cette colonie, et l'impossibilité de remplir aucun service pendant le reste de la guerre, suivant les termes de la capitulation de Montréal ; Elle aurait trouvé juste, d'une part, de leur accorder des secours pour subsister, et de l'autre, de leur assigner des lieux où le bas prix des denrées et autres choses nécessaires à la vie puissent leur en faciliter les moyens :

En conséquence, sa majesté a ordonnée et ordonne que dans deux mois, pour tout délai, les dits officiers seront tenus de se retirer dans tel lieu qu'ils jugeront à propos de choisir dans la province de Touraine [...] Signé : le Duc de Choiseul¹⁰

⁷ Marcel Trudel, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, Saint-Laurent, Fides, 1999.

⁸ Robert Larin, *Les Canadiens passés en France à la Conquête, un portrait vu de la Guyane (de 1754 à 1805)*, thèse de doctorat (Histoire), Université de Montréal, Mars 2002, p. iv et 15. Ses recherches n'étant pas finies, il ne s'agit encore que d'estimations.

⁹ Les officiers avaient prêté serment, au terme de la capitulation de Montréal (art. 1 à 5), de ne plus servir dans les armées du Roi avant la fin de la guerre contre l'Angleterre.

¹⁰ Cette ordonnance se retrouve en de multiples fonds d'archives, notamment : Archives Nationales (AN), Archives imprimées, AD VII 2 B ; AN, Colonies (Col.), A8, Folio 117 ; Ministère des Affaires Etrangères (MAE), Fonds Divers, Amérique, 10, pièce 354.

Les raisons invoquées par l'État pour le choix de la Touraine (le bas prix des denrées) semblent douteuses et n'expliquent pas la volonté de regrouper les officiers en un même et unique lieu. Certes, de nombreuses correspondances de l'époque attestent de la cherté de la vie à Paris, par comparaison avec la province, et plusieurs sources font état de la modicité du coût de la vie à Loches¹¹. Mais d'autres motifs rendent probablement mieux compte de ce choix. Tout d'abord, cette décision est prise au moment le plus fort de l'instruction du procès du Canada¹², dans lequel sont impliqués plusieurs ex-officiers de la colonie. La décision a donc sans doute pour premier but d'éloigner de Paris des intrigants potentiels et de les tenir groupés, donc plus faciles à surveiller¹³.

La principale raison du choix de la Touraine s'explique sans doute davantage par l'auteur du document que par son contenu explicite : Choiseul, ministre en charge du dossier et gouverneur de la Touraine depuis 1760, venait d'acheter le château de Chanteloup près d'Amboise. Or, à une époque où l'on était persuadé que la population faisait la richesse des Etats¹⁴, un afflux de personnes ne pouvaient qu'être jugé bénéfique à l'économie locale¹⁵. Choiseul faisait donc probablement, selon une pratique qui existe encore de nos jours, un cadeau à sa province en y envoyant des officiers¹⁶. Ou peut-être voulait-il re-jouer les « Aventures du Chevalier de Beauchêne »¹⁷, un roman historique publié en 1732, basé sur un fait véridique, narrant l'histoire d'un capitaine de flibustier de la Nouvelle-France réfugié à Tours ?

Plus sérieusement, il n'est pas impossible que le désir de regroupement ait également émané des officiers eux-mêmes - lesquels, au cours des années suivantes, se regrouperont d'ailleurs spontanément - un peu à la manière des Acadiens qui, à peu près au même moment, demandent à être regroupés. C'est peut-être eux aussi qui suggèrent la Touraine, région d'origine de nombre d'entre eux et où plusieurs habitent déjà¹⁸ : ainsi, Jean Baptiste Ignace Perthuis, qui baptise une fille le 5 mai 1761 à Loches¹⁹ - avant, donc, l'ordre de rassemblement en Touraine - a des grands parents originaires de Tours.

¹¹ Lettre du chevalier de La Corne à son beau-frère La Valtrie, le 28 février 1785 : « Cette petite ville de Loches est sans luxe, si ce n'est un peu pour la table [...] On y vit comme on veut, et à fort bon marché », citée par Mansuy, *art. cit.*, p. 26 ; Lettre La Corne à La Valtrie, Paris, 6 avril 1767 (*ibid.*, p. 28) (reproduite ci-dessous).

¹² Le gouvernement français accusait l'intendant et une partie de l'administration coloniale d'avoir commis de nombreuses malversations qui auraient précipité la chute de la colonie.

¹³ Cette intention est écrite explicitement dans une lettre de Choiseul à Longueuil du 8 avril 1762 : « Le but du roi, en les rassemblant, est de s'assurer de leur conduite pour le temps qu'ils resteront en France » (AN, Col. B 115 cité in *Rapport des Archives Publique du Canada* (RAPC), année 1905, vol. 1 : p. 324)

¹⁴ Mirabeau venait de publier, en 1756 son *L'Ami des Hommes, ou traité de la population*.

¹⁵ En particulier sans doute dans le cas de Tours qui avait connu une dépopulation très marquée. En 1750, la population de cette ville avait en effet pratiquement diminué de moitié par rapport au siècle précédent (Abel Poitrineau, article « Touraine », in Lucien Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, PUF, 1996). Ce même article note l'origine tourangelles de nombre d'immigrants vers la Nouvelle-France.

¹⁶ Choiseul cherchera d'ailleurs à établir d'autres réfugiés de l'Amérique septentrionale, Acadiens cette fois, sur ses terres. Dès septembre 1763, le ministre suggérera à son intendant de recourir à des Acadiens pour l'exploitation de Chanteloup (AN, Col., B 117, fol. 405 ; RAPC, 1905, vol. 1 : p. 341).

¹⁷ Alain-René Lesage, *Aventures de Monsieur Robert Chevalier, dit de Beauchêne, capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France*, Paris, 1732.

¹⁸ Voir par exemple l'ordre d'arrestation du Canadien Jean-Baptiste Grégoire Martel de Saint-Antoine du 13 Novembre 1761 (Choiseul à L'Escalopier, Intendant à Tours, ADIL C 360), qui montre que les Canadiens ont choisi d'eux-mêmes la Touraine. L'ordre d'arrestation précise : « On m'a assuré qu'il s'était retiré à Tours, mais dans quelque endroit qu'il pût être dans votre généralité, l'intention du Roi est que vous le fassiez arrêter le plus tôt qu'il sera possible »

¹⁹ Registre des baptêmes, mariages et sépultures de Loches (source : Stéphane Blond).

Loches, capitale de la Touraine canadienne

Cependant, à l'intérieur de la Touraine, Loches semble être devenu progressivement le lieu de prédilection des Canadiens, pour des raisons qui restent quelque peu énigmatiques, mais au sujet desquelles nous pouvons tout de même émettre quelques hypothèses.

Loches est, du point de vue des attraits patrimoniaux et architecturaux, fort bien dotée... mais cela ne semble guère avoir été une préoccupation des Canadiens à l'époque ! Le choix de venir s'installer sur les rives verdoyantes et paisibles de l'Indre s'explique davantage par l'origine lochoise de plusieurs familles émigrées en Nouvelle-France. Plusieurs officiers trouvent refuge tout simplement auprès de leur famille étendue. C'est le cas par exemple de Georges de Gannes, né à quelques kilomètres de Loches, à Dolus le Sec et émigré à 27 ans au Canada où il avait déjà de la famille²⁰. Une autre famille célèbre des environs a des liens forts avec la Nouvelle-France : Pierre Voyer d'Argenson, cinquième gouverneur du Canada de 1658 à 1661, était seigneur de Mouzay, près de Loches, où il est mort vers 1709²¹ et le fait que la famille d'Argenson – qui avait gardé des contacts, au moins ténus, avec la Nouvelle-France²² – ait été gouverneur de Loches à la fin du 18^e siècle, a éventuellement contribué au choix des officiers à la demi-solde. De manière plus anecdotique, il est possible que la présence dans la cité du lieutenant du Roi, Louis Honorat de Baraudin, ait joué un rôle dans l'attroupement de Canadiens à l'ombre de la collégiale de Saint-Ours. Baraudin, ayant épousé la sœur de l'ancien officier du Canada et bientôt célèbre navigateur Bougainville, avait peut-être été sensibilisé par son beau-frère au sort des Canadiens...²³. Il est à remarquer également, ce qui est moins connu, que Loches devait aussi être un – modeste – lieu de recrutement d'engagés pour le Canada, puisque les archives ont conservé le souvenir de plusieurs lochois émigrés vers le Saint-Laurent aux 17^e et 18^e siècles²⁴.

Un autre facteur a dû puissamment jouer dans le regroupement observé à Loches : la proximité des abbayes de Méobecq, en Brenne, et de L'Etoile, près d'Archigny²⁵. Oury a déjà donné plusieurs détails à ce sujet²⁶. Rappelons simplement que ces deux abbayes appartenaient à l'abbé de La Corne, le correspondant en France du chapitre de Québec. Cet ecclésiastique servait de procureur à de nombreux Canadiens réfugiés ou restés au Canada,

²⁰ Sa famille était alliée à la famille d'Argenson. Il épousera à Montréal une parente éloignée, Marie-Françoise de Couagne, dont la mère portait le nom de Gannes de Falaise (Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les éditions des Dix, 1940, p. 176 ; Dictionnaire biographique du Canada (DBC))

²¹ Source : DBC

²² Bougainville est en contact épistolaire avec un « Comte d'Argenson » (Lettre de Bougainville à son frère, 7 novembre 1756 (transcription), Musée de la civilisation, dépôt du Séminaire de Québec, fonds Henri-Raymond Casgrain, P14/0-0415, p. 13). C'est dans cette même lettre que Bougainville écrit à son frère, à propos des Canadiens : « Il semble que nous soyons d'une nation différente, ennemie même ». Je remercie Christophe Horguelin de m'avoir aimablement transmis cette lettre.

²³ Cette hypothèse séduisante, qui n'est étayée par aucune source, est avancée dans : « Claude Bonnault de Méry, "Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815)", *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 17, 4e trimestre (1924) : p. 495 à 550 »

²⁴ a) 3 avril 1723 : Archives départementales de Charente-Maritime (ADCM); La Rochelle, Etude Menon : (Minutes Rivière et Soulard) 3 E : Engagement pour 3 années d'Etienne Bateau, garçon de service, 22 ans [...] de Beaulieu près de Loches [...], auprès de messieurs de la Compagnie de l'île Saint-Jean ; b) ADCM Série Minutes Cherbonnier, E Engagement par François Peron pour Québec de François Rou, de Haut-le-Moutier près Loches. 14 15 mai 1658 (Source : archives du Canada : MG 6 - A 2)

²⁵ C'est près de cette abbaye de l'Etoile qu'aura lieu un autre regroupement, celui des Acadiens venus défricher les terres du marquis de Pérusse d'Escars, entre Pleumartin et Archigny. Pérusse correspondit d'ailleurs avec La Corne à propos de cet établissement et pria La Corne de donner sa démission de l'abbaye de L'Etoile pour qu'elle puisse être érigée en Eglise paroissiale pour les Acadiens (ADIL, dossier La Corne, E 70).

²⁶ Oury, *art. cit.*, et d'autres articles, notamment : "L'abbé de la Corne de Chaptas", *Les cahiers des Dix*, no 44 (Les Éditions La Liberté, 1989) : pp. 75-114.

et avait constitué un puissant réseau qui a probablement contribué à la fois à attirer des personnes à Loches (en premier chef sa propre famille étendue), et par un effet catalyseur, à mieux faire connaître ce « petit Canada » qu'il décrivait dans ses lettres. Grâce à cette correspondance de la famille La Corne²⁷, Loches est certainement l'endroit de France où la vie des exilés canadiens est la mieux connue !

Une arrivée étalée...

L'arrêt du gouvernement du 24 mars 1762, mentionné ci-dessous, prévoyait un séjour temporaire des officiers canadiens en Touraine. Il est difficile de faire une chronologie précise des premières arrivées. Un premier acte, signalé ci-dessus, concernant des officiers démobilisés mentionne la présence à Loches dès mai 1761 d'au moins une famille canadienne. Le gros des arrivées semble cependant avoir eu lieu à partir de 1762. Comme souvent, cette situation temporaire dura bien au delà de ce qui avait été initialement prévu et nous retrouvons des Canadiens présents bien avant dans le siècle suivant. Mais ces officiers en attente de re-mobilisation conservaient une grande mobilité et on ne peut souvent que les saisir au vol. Si des allusions à leur présence à Loches est attestée dans diverses sources, il est bien plus difficile de savoir combien de temps exactement dans l'année ils séjournent à Loches et s'ils considèrent les habitations qu'ils peuvent y avoir comme leur habitation principale²⁸. L'abbé La Corne en est le premier exemple, lui qui séjourne dans un premier temps à Paris, mais qui songe à faire de Loches sa résidence principale :

[...] On vivrait à aussi bon marché [en France] en faisant aussi bonne chère qu'en Canada, avec beaucoup plus de société qu'à Terrebonne [terre de son correspondant, près de Montréal]. Il est vrai qu'il ne faudrait pas vivre à Paris mais en province, vous viendriez tous passer l'été chez moi et peut-être prendrais-je une maison à Loches ou dans les environs.²⁹

De nombreuses autres personnes semblent de fait avoir un pied à terre dans différents endroits, dont Loches. Plusieurs officiers ont effectivement l'alternative de continuer leur vie et leur carrière en France ou au Canada et plusieurs, après un séjour temporaire à Loches, repartent vers Québec ou vers les Antilles. En effet, une majorité des administrateurs de l'ancienne colonie sont envoyés vers les colonies françaises réchappées de la débâcle de la guerre de Sept Ans. Beaucoup laissent de la famille à Loches et reviennent y faire des séjours temporaires ou y passer leur retraite.

La société canadienne lochoise

Intéressons nous maintenant d'un peu plus près à cette société canadienne lochoise. Il est difficile d'évaluer dans un premier temps combien de personnes ont pu s'installer dans la ville, mais il semble que ce n'est que progressivement que les nobles canadiens firent de Loches leur résidence préférée en France. Initialement, les officiers paraissent regroupés dans plusieurs villes, principalement - outre Loches - à Tours et à Blois. Il semble cependant que vers la fin de la monarchie, ces dernières villes aient été abandonnées au profit de Loches, comme en témoigne la lettre d'un officier en 1778 qui écrit qu'à « Tours il n'y a plus que cinq

²⁷ Cette correspondance a été en partie éditée dans Mansuy, *art. cit.* et dans l'ouvrage d'Oury, *Les drames, op. cit.*

²⁸ Le prêtre Henri de Noyelle né à Beaulieu les Loches de parents canadiens en 1763, se considère cependant bien Lochois au cours d'un interrogatoire à Tours en 1795 : - « De quel pays es-tu ? » (lui demande-t-on) ; réponse : « - De Loches, département d'Indre-et-Loire. »

²⁹ L'abbé de La Corne à La Valtrie, Paris, 6 avril 1767 (Mansuy, *art. cit.*), p. 28

ou six Canadiens ; mais qu'à Loches où il va, tous les ans, passer quinze ou vingt jours, il en voit quarante au moins »³⁰. D'autres dates charnières permettent un aperçu, à un moment donné, du nombre de Canadiens présents en ville. Ainsi, un recensement de réfugiés nécessaires a lieu en 1791 : à cette date, en effet, est votée en France une loi en faveur des anciens habitants du Canada et de l'Acadie qui en ordonne en même temps le dénombrement. Sur cette liste, bien lacunaire, apparaissent huit résidentes de Loches, toutes nobles³¹. Autre date repère : en 1820 est votée une nouvelle loi en faveur des réfugiés du Canada (la dernière que nous ayons trouvée à l'échelle nationale remonte à 1884 !) et plusieurs réclamantes de Loches se manifestent encore. Il est à noter que ces listes de noms ne font jamais état d'une frange de la population « invisible » aux yeux de la noblesse et de la grande bourgeoisie de l'époque : les esclaves et domestiques, « nègres » ou « sauvages ». Pourtant, il est probable que plusieurs aient séjourné à Loches, amenés par leurs maîtres d'Amérique³².

En recoupant plusieurs sources de première et de seconde main³³, nous recensons finalement un minimum de quarante Canadiens ayant transité par Loches à un moment ou à un autre entre 1760 et 1820. Ce nombre peu paraître insignifiant sur une aussi longue période, en regard d'une population de près de 4000 habitants, mais l'aspect qualitatif est peut-être ici plus important que l'aspect quantitatif : l'installation d'un groupe assez compact de nobles relativement riches, provenant de surcroît d'une destination lointaine, n'a pas dû passer inaperçu.

L'accueil local

Pourtant, si les Canadiens ont suscité la curiosité, la jalousie ou la compassion des Lochois, nous n'en savons rien : les registres de délibération du conseil municipal de Loches de la période restent absolument muets à ce sujet³⁴.

Le seul témoignage direct de l'accueil réservé aux Canadiens à Loches est celui de Jean-Claude Vaillant, marchand de la ville, en difficulté après avoir hébergé et aidé des officiers canadiens repassés au Canada sans le régler. Ceux qui l'ont payé ne lui ont laissé que de la monnaie du Canada, laquelle subit alors une forte dévaluation ordonnée par le gouvernement. Sa demande de différer le paiement de ses créanciers passe devant le conseil du Roi :

Fontainebleau, le 10 décembre 1764.

Sur la Requête présentée au Roi étant en son conseil par Jean-Claude Vaillant, marchand à Loches en Touraine, contenant que pour avoir donné des secours à ceux à qui l'Etat doit et s'être vu forcé dans la suite à se mettre en leur lieu et place, il se voit à la veille de manquer faute de pouvoir retirer le montant de ce qu'il a prêté ou vendu soit à cause de la réduction considérable des effets royaux qu'il a été

³⁰ FAUTEUX, Aegidius, *La Famille d'Aillebout : étude généalogique et historique*, Montréal, G. Ducharme, 1917, 196 p. (p. 106).

³¹ ADIL C 361

³² Jean-Marie Germe (*art. cit.*) mentionne la présence d'une Marie-Jeanne, sauvagesse. Péan amène au moins un esclave affranchi avec lui, Jean-François Zamor, qui se marie à Saché, le 7 janvier 1773 (Louis Loizeau de Grandmaison, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Indre-et-Loire. Série E Supplément. Tome I*, Tours, 1906). Par ailleurs, le chevalier de La Corne écrit à son beau-frère, au Canada, lequel songe à s'établir à Loches : « N'amène que ton noir et ta petite sauvagesse. Nous ne sommes point dans cette petite ville à beaucoup près sur un grand ton : je n'ai jamais eu ici que mon domestique et une vieille cuisinière, laquelle ne me coûte que 60 livres par an » (Loches, 11 février 1788), in Guy-Marie Oury, *Les drames, op. cit.*

³³ notamment celles, mentionnées plus haut, de Robert Larin et de Jean-Marie Germe.

³⁴ Recherches de Stéphane Blond dans les sujets de délibération de l'hôtel de ville de Loches entre 1756 et 1789 (cotes BB10 à BB13).

obligé de recevoir en paiement, soit à cause de l'éloignement de ceux qui sont repassés dans le pays étranger sans l'avoir payé en aucun effet.

Il y a environ deux ans plusieurs officiers du Canada au service de France se réfugièrent dans la Touraine et vinrent habiter la ville de Loches ; le suppliant à qui ils furent adressés eut pitié de leur misère ; comme tout leur manquait il leur prêta de quoi fournir à leur vêtement, nourriture et entretien. Il poussa même la compassion jusqu'à en prendre six chez lui mais leur dépense étant montée à près de 70 000 livres et leur sort ne se décidant pas, le suppliant qui se trouvait déjà fort gêné dans son commerce se vit forcé de mettre des bornes à sa générosité et de cesser de faire des avances à ces infortunés officiers. Alors les uns lui proposèrent des lettres de change, les autres des ordonnances et certificats du Canada. Le suppliant, plutôt que de tout perdre fut conseillé de prendre le papier à lui offert en paiement [...]Ce vide immense que cette perte a mis dans son commerce l'a constitué débiteur envers différents créanciers d'une somme de plus de 40 000 livres qu'il est totalement hors d'état de payer ce qui causera sa ruine totale si sa Majesté ne lui tend une main secourable en lui accordant un délai de trois ans pour payer cette somme. [etc...]³⁵

Le témoignage ultérieur d'un Canadien confirme la version avancée par Vaillant et blâme la conduite de ses « compatriotes » profitant de leur impunité au Canada. Le chevalier de La Corne écrit à un correspondant montréalais :

Je te prie de faire ton possible, et Mr de Longueuil, pour faire payer au pauvre Mr Vaillant ce qui peut enfin lui revenir. Cet honnête homme vient de perdre sa femme, qui sans doute est morte de chagrin ; je ne sais s'il n'en fera pas autant, étant dans la plus grande misère pour avoir obligé trop noblement de nos Canadiens ; il faudrait être monstre pour ne pas s'intéresser à son sort. Il a été infiniment sensible à tout ce que tu me dis de touchant à son égard et de tous les efforts que vous faites pour le faire payer.³⁶

Les Lochois ne furent sans doute pas tous aussi accueillants, ni les Canadiens tous si peu scrupuleux, mais il est bien difficile, en l'absence d'autres sources, de se faire une idée de la réaction de la population et des autorités devant cette arrivée impromptue d'officiers coloniaux. On peut cependant estimer qu'ils ne furent pas victimes d'ostracisme, sinon que penser des diverses lettres de la famille La Corne suggérant à des parents restés au Canada de venir les rejoindre en France ?

Cette absence de renseignements dans les registres de délibérations peuvent assez difficilement être interprétés. Elle ne témoigne pas forcément d'un manque d'intérêt - tous les sujets importants pour la commune n'étant pas nécessairement débattus ouvertement au sein de cette assemblée - mais sans doute est-elle un signe que la société civile lochoise ne fut pas profondément bouleversée, ni obligée, comme ce fut le cas souvent pour les Acadiens, d'intervenir collectivement pour secourir des populations privées de ressources.

Les conditions de vie à Loches

Le mode de vie de ces néo-lochois a pu être étudié grâce à quelques correspondances privées et divers inventaires après-décès ou séquestres révolutionnaires. Ces sources sont, avec un peu de correspondance conservée au Québec, les seules qui permettent de se faire une idée de la

³⁵ AN, Colonies, A 9, pièce 43 / 82. Le Roi lui accorde un premier délai d'un an, qui ne suffit pas ; nous trouvons d'autres arrêts le concernant les 9 Novembre 1765 et 3 mai 1766. Le dernier arrêt le dit « ruiné ».

³⁶ Le Chevalier de La Corne, à Loches, à son beau frère La Valtrie, à Montréal, 22 janvier 1791. Cité dans Guy-Marie Oury, *Les drames, op. cit.* (ASQ, Verreau VII, n° 96)

vie quotidienne des Canadiens en Touraine. L'un des objectifs initiaux en consultant ces sources était d'évaluer si les manières de vivre des Canadiens tranchaient avec celles d'autres nobles de la même époque en France. Les historiens canadiens contemporains postulant souvent des différences considérables dans les arts de vivre entre la France et le Canada au dix-huitième siècle, on pouvait espérer des découvertes intéressantes d'objets d'origine « canadienne » (comme le sucre ou le sirop d'érable...) ou amérindienne dans les inventaires sus-cités.

Or il n'en est rien. Nous avons certes retrouvé, dans plusieurs missives, quelques traces d'objets ou de victuailles que ces exilés faisaient venir du Canada. Rien, pourtant, qui ne sorte de l'anecdotique. Ainsi, quelques Canadiens commandent des « rognons de castor » d'outre-atlantique³⁷ ou se font envoyer « un ours et dix oursons » [sic] (il s'agit probablement de peaux)³⁸. De même, le correspondant à Trois-Rivière au Canada de l'abbé Marie-Joseph de La Corne envoie de temps en temps une petite caisse de sucre d'érable, et promet l'envoi d'un « canot sauvage garni de sa famille » (sans doute un miniature), ou encore de « baume du Canada »³⁹. Encore ces marchandises sont-elles envoyées non pas à la demande de l'abbé, mais à l'initiative du correspondant qui doit estimer impossible de les trouver en France. Mais la Corne ne semble rien réclamer en retour des commandes que Tonnancour lui passe, ce qui ne manque pas de gêner ce dernier qui se sent débiteur et aimerait rendre service à son tour à l'abbé : « Marquez moi ce qui pourrait vous faire plaisir, je vous supplie, dans notre colonie », lui écrit-il ainsi le 30 octobre 1768⁴⁰. La lettre où le « ci-devant munitionnaire » de la Nouvelle-France, Joseph Cadet, demande qu'on lui envoie pour cultiver ses terre de Thuré (à quelques kilomètres à l'Ouest de Châtellerauld) un « bon garçon habitant de la Côte de Beaupré ou de l'Isle d'Orléans » ainsi que des « colliers pour chevaux », des peaux d'ours, une charrue garnie de son soc, des haches « à la mode du pays et non à la façon anglaise », deux « canots d'écorce », et une « petite calèche couverte avec son brancard » semble faire véritablement figure d'exception, ce qui explique sans doute sa publication postérieure⁴¹. Peut-être l'origine sociale modeste de Cadet, son relatif isolement par rapport aux autres exilés canadiens en raison de ses prévarications réelles ou supposées dans les dernières années de la Nouvelle-France (il avait été condamné par un tribunal lors du « jugement du Canada »), et l'ennui du pays⁴² le poussent-il à rechercher des gens de sa « patrie »⁴³.

Dans la petite dizaine d'inventaires après-décès, parfois longs de plusieurs dizaines de pages⁴⁴ dépouillés aux archives de Tours, nous n'avons relevé, en revanche, ni objet portant le sceau d'une provenance américaine, ni titres de livres consacrés au Canada. Un tel résultat était prévisible – même s'il était important de vérifier l'hypothèse par des dépouillements

³⁷ Cf. Raymonde Litalien, "Jean-Baptiste Nicolas-Roch de Ramezay et sa famille, au Canada et en France, après 1760", *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, 37, 4 (1984) : 603-10. (p. 608)

³⁸ ADIL E 70, Goguet à l'abbé La Corne, 3 janvier 1767. C'est l'abbé de Chapt qui lui est débiteur de « 78 livres 6 sols pour dix oursons et un ours ».

³⁹ ADIL E 70, Lettres de Godefroy de Tonnancour à La Corne, 9 et 16 octobre 1758, 12 novembre 1759, 24 octobre 1764 et 10 juillet 1771 (La Corne habite alors à Paris).

⁴⁰ ADIL E 70.

⁴¹ Lettre du 5 mai 1766 reproduite dans G. Baby, « Une lettre de Cadet, munitionnaire de la Nouvelle-France », *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, I, 3 (July 1898).

⁴² Cet ennui est attesté dans de nombreuses autres lettres de Canadiens, par exemple dans la lettre d'Elisabeth La Corne, de Paris, à sa sœur au Canada (25 mars 1767) qui témoigne de la profonde mélancolie que son frère et elle-même éprouvent.

⁴³ « J'aurai satisfaction d[e] voir des gens de ma patrie » écrit-il dans cette même lettre.

⁴⁴ Le simple inventaire des biens pouvait occuper 4 personnes pendant plus d'une dizaine de jours, comme dans le cas de l'inventaire des biens de Marie-Gilles Chaussegros de Léry, veuve de Jean-Marie Landriève (ADIL, E 117 : « Inventaire de Madame Veuve Landriève, daté en son commencement du 19 août et arrêté le 30 du même mois 1779 »).

exhaustifs. Bien sûr, cette étude de quelques rares inventaires ou séquestres de papiers de l'époque révolutionnaire conservés aux Archives d'Indre et Loire ne saurait prétendre à une quelconque exhaustivité, ni même à une véritable représentativité. Pourtant, elle renforce l'impression qui se dégage à la lecture des correspondances échangées des deux côtés de l'Atlantique. Il semble en effet que les exilés canadiens passent beaucoup plus de temps à envoyer des objets au Canada qu'à en faire venir de la colonie. Ainsi, Godefroy de Tonnancour, sa femme et de nombreux autres correspondants canadiens de l'abbé La Corne passent chaque année une longue commande de matériel à envoyer au Canada : habits, perruques, draps, bijoux, médicaments, etc.... Il semble en effet que les produits venus de France aient été jugés plus élégants et à la mode que ceux que l'on trouvait alors au Canada.

A tout le moins, la plupart des officiers canadiens dont les papiers ont été conservés aux archives départementales ne paraissent pas avoir eu des conditions de vie trop difficiles avant la Révolution. Si les ressources de certains sont précaires au début, si l'on en croit le témoignage de Jean-Claude Vaillant évoqué plus haut, plusieurs individus rapatrient rapidement des capitaux et se portent acquéreurs de plusieurs demeures dans les environs de Loches. Les de Noyelles acquièrent les Montains à Loches⁴⁵, la famille La Corne plusieurs propriétés situées « sur les ponts » à Loches et à Beaulieu. Les fortunes laissées au moment des décès sont souvent très conséquentes : ainsi, Etienne Charest, ancien négociant canadien anobli au Canada, laisse-t-il une fortune estimée à près de 180 000 livres, faisant de lui le bourgeois le plus riche de la ville à l'époque⁴⁶ ; les nobles canadiens qui rachètent de nombreux châteaux des environs possèdent également des fortunes considérables. Ainsi Michel Jean Hugues Péan, qui s'installe au château de Saché (celui là même qui sera par la suite habité par Balzac pendant de nombreuses années). Certains semblent même faire très bonne chère si l'on en juge par les factures d'auberge de l'abbé de Chapt, ancien missionnaire en Acadie, qui font état de plantureux repas, ou encore les produits de luxe et les centaines de bouteilles de vins de différentes provenances inventoriées dans les caves des Canadiens, les barriques de tafia commandées par la Corne à son correspondant à Nantes, ou encore la présence de domestiques, souvent venus du Canada avec leurs maîtres. En ceci, bien sûr, les Canadiens ne se distinguent guère des autres nobles de leur époque.

Les années de la Révolution et celles qui suivent sont évidemment plus difficiles pour un certain nombre qui connaît les mêmes problèmes que les autres aristocrates français. Plusieurs se servent cependant de leur affiliation canadienne et prétendent ne pas avoir émigré, mais être simplement allés dans leurs familles en Canada⁴⁷. Diverses lettres envoyées aux familles restées au Canada et nombre de pétitions envoyées à l'administration du département évoquent la misère dans laquelle se trouvent plongées plusieurs veuves ou femmes

⁴⁵ Voir la partie consacrée aux Montains dans A. Montoux, *Vieux Logis de Touraine*, Chambray-Les-Tours, 1979.

⁴⁶ Isabelle Girard, *Les Bourgeois de Loches dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise (Histoire Moderne), Université François Rabelais, Tours, 2000, p. 108. Voir la biographie du personnage dans le DBC (volume IV). Etienne Charest se vantait d'avoir possédé « la fortune la plus considérable de la colonie canadienne » et d'avoir joué un rôle prépondérant dans la nomination de l'évêque de Québec Briand (RAPQ, 1949-50, p. 298-300)

⁴⁷ Voir la pétition de Marie-Anne La Corne de la Croix aux administrateurs du département d'Indre et Loire et du district de Loches, 10 juillet 1793 (ADIL 1 Q 552) « Le Sieur François Josué de la Corne a été appelé par sa famille en Canada sa patrie ; il est notoire qu'il est chez sa sœur qui a passé elle-même plusieurs années chez lui avec sa fille, qu'il n'a fait que satisfaire à un devoir impérieux de la nature et de la société » ou celle de Landriève fils du 13 pluviôse an VII (1 février 1799) (ADIL 1 Q 526) qui évoque le départ de son frère « pour la ville de Québec au Canada, lieu de sa naissance » et qui demande à ce qu'il ne soit pas considéré comme émigré puisque la loi accorde une « exception en faveur des français qui sont dans les pays étrangers où ils ont des établissements, ce qui est bien sa position puisqu'il est dans le lieu de sa naissance et à la suite de ses affaires ».

célibataires dont les ressources reposent principalement sur la manne gouvernementale. Il est cependant difficile de faire la part des choses dans les réclamations à l'administration dont le but est bien entendu de se présenter sous le jour le plus défavorable possible pour obtenir des secours. Notons également, pour cette période, le départ pour le Canada de plusieurs individus qui ne reviendront plus à Loches⁴⁸.

Certains n'avaient pas attendu l'époque révolutionnaire pour avoir la nostalgie du Canada. Ainsi le cas de l'ex-munitionnaire Cadet, évoqué plus haut, est-il flagrant. D'autres Canadiens regrettent « leur pays » comme en témoigne plusieurs lettres privées⁴⁹. Ainsi, par exemple, le canadien Ramezay écrit-il à son banquier, le 18 janvier 1767, à propos d'un compatriote : « nous aurions grand plaisir de le voir pour parler un peu du Canada que je regretterai tant que je vivrai »⁵⁰. D'autres Canadiens témoignent du même ennui ressenti au moins au début. Ainsi La Corne précise-t-il à la suite de l'extrait de lettre mise en exergue au début de cet texte :

[...] Il est vrai que [les Canadiens] s'y sont d'abord ennuyé [dans le petit Canada], mais cela n'a pas duré longtemps, ils ont essuyé ce qui arrive à toute personne qui laisse sa patrie, ses parents, ses amis et ses habitudes, qui arrive dans une terre étrangère. Il est tout naturel que les commencements soient ennuyeux, mais cet ennui n'est que passager, et il y a beaucoup de Canadiens qui n'en n'ont pas eu un quart d'heure [...]

Les propres neveux et nièces de l'abbé n'échappent pas à cet ennui.

Le Réseau du Canada

C'est sans doute en partie pour juguler cette nostalgie que les Canadiens réfugiés forment rapidement un véritable microcosme qui se fréquente régulièrement. Les lettres échangées avec le Canada ou avec des compatriotes installés en France regorgent de nouvelles des uns et des autres. Ces nouvelles ne sont pas toujours le sujet principal des lettres envoyées, qui restent souvent pragmatiques mais rares sont celles qui ne contiennent pas au moins quelques échanges de salutations adressées à des amis ou connaissances lointaines du correspondant⁵¹. Les lettres ne voyagent d'ailleurs pas seules entre le Canada et la France. De nombreuses personnes viennent et vont, qui maintiennent le contact, transmettant également un grand nombre de nouvelles de vive voix.

Le thème de l'amitié est récurrent dans plusieurs lettres. Ainsi, dans une demande de secours pour elle même envoyée depuis Beaulieu les Loches au préfet d'Indre et Loire en 1821, Marie

⁴⁸ C'est le cas d'une bonne partie de la famille pour laquelle nous possédons le plus de renseignements grâce à la correspondance qu'elle a laissée, la famille La Corne : la belle-sœur et la nièce du Chevalier de La Corne, Angélique et Suzette La Valtrie, venues depuis peu du Canada pour s'installer à Loches, repartent au début de l'année 1791 ; le « Chevalier », qui était arrivé tout jeune du Canada avec sa sœur, Elisabeth, pour habiter chez son oncle l'abbé, quitte à son tour la France peu après pour ne plus jamais y revenir. Il n'était pourtant pas hostile, au départ, à la Révolution. Il séjourne tout d'abord en Belgique dans l'armée des Princes, puis en Angleterre où le gouvernement britannique le charge d'étudier la possibilité d'organiser un départ massif des émigrés français présents à Londres vers le Canada. Il restera finalement au Canada dans sa famille et meurt à Québec quelques années plus tard. A la mélancolie pour le pays s'ajoute – parfois de manière impossible à dissocier – la souffrance de la séparation familiale, alors même qu'on sait qu'on ne se reverra pas pour longtemps (souvent plusieurs années) et que les nouvelles arrivent au compte goutte une ou deux fois par an dans le meilleur des cas.

⁴⁹ Trudel, *op. cit.*, p. 504 mentionne une lettre de 1764 qui « témoigne du regret que subissent certains de ceux qui ont quitté le Canada pour la France ».

⁵⁰ Litalien, *art. cit.*, p. 609.

⁵¹ Ainsi, la lettre de Goguet à La Corne du le 3 janvier 1767 : « Je suis bien charmé de savoir tous Messieurs les Canadiens parisiens en bonne santé, je leur en souhaite à tous la continuation » (ADIL E 70)

Thérèse Marchand des Ligneris réclame aussi une aide pour Mlle d'Ailleboust, une autre Canadienne, en précisant : « C'est une de mes intimes amies de notre grande jeunesse »⁵². Les amis canadiens semblent appartenir au cercle le plus proche des connaissances (ce qui n'exclut pas d'autres relations avec les Lochois), comme en atteste également la présence de Canadiens comme témoins aux mariages, baptêmes ou enterrements d'autres Canadiens. Ainsi, Marie Gilles Chaussegros de Léry, veuve de Jean-Marie Landriève, convoque-t-elle « le sieur Philippe Marie d'Ailleboust, écuyer sieur de Céry, ci-devant capitaine de port en Canada, et maître Pierre Michel Martel, ancien commissaire de marine [tous deux Canadiens] [...] [et] liés d'une ancienne et étroite amitié avec ledit défunt, sieur Landriève » pour aider à procéder à l'inventaire après décès des biens de la communauté. Les exemples peuvent être multipliés : c'est une canadienne, Mlle d'Ailleboust de Céry, qui, en 1792, veille sur les biens de la veuve de François Le Gardeur de Repentigny et qui ouvre aux greffiers procédant à l'inventaire de la maison. Elle est familière des lieux puisque c'est elle qui montre où se trouvent les clefs de certaines armoires ou placards⁵³. Etienne Charest a des contrats de procurations avec plusieurs compatriotes⁵⁴ et l'abbé de La Corne ou Jean-Marie Landriève ont des comptes ouverts avec probablement chacun plus d'une vingtaine de réfugiés en France. On se visite également beaucoup. Pendant la révolution et au-delà, les relations sont toujours très fortes comme en témoignent les lettres d'Elisabeth La Corne, religieuse à l'Hôtel-Dieu de la ville, qui donnent, selon une formule quasi-rituelle, des nouvelles de « tous nos compatriotes et connaissances... »⁵⁵. De fait, Elisabeth est entourée de Canadien(ne)s avec qui elle échange assidûment, tout comme le prêtre Noyelle qui semble fréquenter, lui aussi, une majorité de compatriotes⁵⁶.

Il est intéressant de s'interroger sur les raisons de cette grande proximité physique et affective des réfugiés entre-eux. Plusieurs facteurs rentrent probablement en compte : tout d'abord, l'expérience commune de l'exil et la persistance d'amitiés anciennes, issues d'un monde relativement exigu (la société laurentienne comprenait moins de 70 000 habitants, soit la taille d'une ville moyenne actuelle et les nobles y formaient une petite communauté), où pratiquement tous les membres de la noblesse devaient se connaître. De surcroît, la plupart des familles étaient liées par des liens de parenté entre elles (les mariages entre réfugiés continuent pendant le séjour en France), comme nous l'avons constaté en reconstituant les généalogies de diverses familles réfugiées en métropole sur plusieurs générations. Enfin, ces réseaux s'appuient sur des circuits d'échange pré-existants : ainsi, l'abbé La Corne, arrivé en France bien avant la Guerre de Sept Ans pour des raisons professionnelles constitue-t-il, avec des armateurs comme Goguet, habitués à traiter avec le Canada, des sortes de têtes de pont qui facilitent la venue et l'établissement d'amis ou de membres de la famille en France et permettent la circulation des marchandises, des informations et des personnes. Le réseau s'étoffe progressivement d'autres réfugiés et s'ouvre aussi aux non-Canadiens, avec une prédilection cependant pour ceux qui rejoignent le réseau par des alliances matrimoniales.

⁵² ADIL Lx 660, lettre du 18 janvier 1821

⁵³ ADIL 1 Q 386 : inventaires et ventes des meubles et effets d'émigrés - Marguerite Jeanne Mignon, veuve de François Le Gardeur de Repentigny (son fils héritier est émigré) : scellés, inventaire et vente de meubles : mai 1792-ventôse an II [février 1794].

⁵⁴ ADIL 3 E 26 / 408, par exemple : procuration de Charest en faveur de Perthuis. Le terme « compatriote » est utilisé par les Canadiens entre eux.

⁵⁵ Guy-Marie Oury, *Les drames*, op. cit.

⁵⁶ Quand on lui demande ses connaissances à Tours ou à Nancy, il n'évoque que des « compatriotes ». Cf. « Actes du Martyre de Dom Henri de Noyelle, bénédictin », in abbé Audard, *Actes des Martyrs*, Tours, 1918, p. 65-184.

Expérience commune de l'exil, amitiés anciennes et relations familiales permettent donc d'expliquer la continuation du lien affectif avec le Canada, la mémoire des événements et la persévérance des réfugiés à se désigner comme « Canadiens ». Cette persistance de la mémoire des choses canadiennes n'empêche pas, curieusement, un certain oubli de l'Histoire, comme en témoigne ce cas curieux de femmes réclamant des secours comme « Canadiennes réfugiées à la paix de 1773 [sic] », au lieu, évidemment, de 1763⁵⁷.

Contacts avec les tourangeaux:

Cette existence de relations étroites entre Canadiens n'empêche pas en même temps des tentatives d'insertion dans la société locale. Un exemple éloquent, qui nous éloigne peu de Loches, nous est narré dans les mémoires du comte de Cheverny :

"M. Péan arriva un jour à Cheverny pour nous inviter à aller le lendemain dîner à Onzain⁵⁸ ; il avait avec lui trois chevaux de selle pour ramener qui voudrait. Cette façon honnête d'un homme que nous n'avions pas encore vu m'obligea d'accepter. [...] le dîner fut superbe et les vins de tous les pays furent prodigués à nous en fatiguer. Mon beau-frère, le président de Salaberry, mis en gaieté par le bon vin, prend M. Péan en amitié, et après le dîner, en parcourant les dehors et les dedans de l'habitation, il lui dit : "Monsieur, tandis que vous étiez à la Bastille et que vous craigniez l'évènement de votre procès⁵⁹, vous deviez avoir bien du regret de croire que vous ne jouiriez plus d'une si agréable possession". Le président lui disait cela d'abondance de cœur, comme il le sentait : "*in vino veritas* !", mais Péan, qui avait eu tous les tourments de l'inquiétude, laissa couler quelques larmes. Mon beau-frère qui, dans tout autre moment, aurait senti son imprudence, ne voyait rien, n'entendait rien ; nous ne parvînmes à arrêter cette effusion de cœur qu'en prenant le parti de remonter en voiture"⁶⁰.

La correspondance retrouvée aux archives de Tours donne peu d'indications sur les relations entretenues par les Canadiens avec leurs voisins, mais l'on voit par l'exemple ci-dessus que des contacts devaient exister avec la noblesse locale. L'on constate aussi que les informations circulaient également très vite dans l'aristocratie tourangelles qui devait déjà connaître de réputation un certain nombre de ces officiers canadiens – Péan n'était pas le plus célèbre d'entre eux.

Nous savons aussi par diverses sources que la famille La Corne occupa quelques fonctions municipales à Loches et à Beaulieu. Ainsi, un « messire de la Corne, écuyer chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis » est élu électeur (en son absence) de l'assemblée des notables à Beaulieu en 1766⁶¹ ; un autre chevalier de La Corne est quant à lui élu au début de la révolution comme municipal et colonel de milice à Loches ou Beaulieu. Sa belle-sœur, peu objective, forcément, écrit alors qu'il « est très aimé [à Loches] et a la confiance de tout le

⁵⁷ Pétitions de Perthuis (à Richelieu), Marie Madeleine d'Ailleboust (à Tours), et Marie Thérèse Marchand des Ligneriers (à Beaulieu les Loches, en 1821). Il n'a pas été possible de connaître la source de cette erreur et si elle était imputable aux Canadiennes elles-mêmes ou au libellé de la loi de 1820 qui semble avoir porté lui même le germe de l'erreur.

⁵⁸ Le château où habite Péan, entre Amboise et Blois.

⁵⁹ Le procès du Canada, intenté par le gouvernement à l'ancienne administration de la Nouvelle-France pour malversations.

⁶⁰ Jean Nicolas comte de Cheverny Dufort, *Mémoires*, Paris, Plon, 1886, p. 355-56, transcrit dans Claude Bonnault de Méry, "Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815)", *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 17, 4e trimestre (1924) : p. 495 à 550.

⁶¹ A. Montoux, *La municipalité de Beaulieu-lès-Loches avant la Révolution, 1766-1789*, Loches, s.d., p. 5

monde.»⁶². Il restera en poste pendant environ un an mais démissionnera en mars 1791 pour ne pas avoir à rendre les honneurs à l'évêque constitutionnel⁶³.

Les La Corne, comme les autres familles canadiennes, fréquentent nécessairement la société lochoise. Ainsi le chevalier de La Corne précise-t-il, dans une lettre écrite en 1785 à son beau-frère, qu'il fréquente la bonne société lochoise. Cette lettre mérite d'être reproduite en entier :

... Tu me demandes si tu pourras vivre ici [à Loches] avec 130,000 livres tournois. Oui, sûrement; d'autant mieux que tu n'as qu'une fille : à la vérité, tu n'y auras pas sans doute cette grande aisance que tu as en Canada. Quoi qu'il en soit, tu pourras y vivre dis-je, fort agréablement ; et tu y seras sous la domination de ton Roi, dans le sein du christianisme, et tu n'auras pas tout à craindre pour tes descendants... Si, comme je m'en flatte, nous tenons ensemble notre maison chez moi, nous pourrions avoir chacun un cheval et un cabriolet, tenir (avec 4,000 livres) un excellent ordinaire, et passer ensemble, les jours les plus doux : telle est mon intention, telles sont mes espérances ! Cette petite ville de Loches est sans luxe, si ce n'est un peu pour la table : encore cela se réduit-il à quelques galas ? On y vit comme on veut, et à fort bon marché, y ayant très peu de fortune : aussi y va t'on à pied comme des chiens barbeta. Il n'y a seulement pas de porteurs pour les femmes âgées. On y tient assemblée 3 ou 4 fois par semaine : là on y fait la partie, mais on y joue très petit jeu... La société n'y est ni gaie ni brillante, mais il y a de très anciennes noblesses, et grâce au ciel des mœurs épurées, même à citer. On n'y voit que des femmes vertueuses, aussi n'y voit on vraiment que de bons ménages.[...] ⁶⁴

La sœur du Chevalier, Angélique La Valtrie, doit aussi fréquenter les ménages lochois puisqu'elle ne peut s'empêcher de comparer les manières de vivre françaises avec celles du Canada, et dénonce l'impécuniosité et l'imprévoyance de ses compatriotes :

Quel esprit de ménage il y a en France. C'est pourquoi on y paraît autant. Il faudrait que les Canadiens vinssent à l'école de l'économie des Français ; nous parviendrions à augmenter nos fortunes. Je trouve très juste... de ne jamais s'endetter, conserver même pour des accidents ou des réparations nécessaires. Je voudrais me mettre à l'abri de ces chagrins que l'on ne peut éviter s'il n'y a pas d'ordre dans les affaires. ⁶⁵

Quelques canadiens sont *de facto* amenés à fréquenter assidûment la société lochoise par leurs mariages avec des jeunes femmes de la ville. Mais il serait hasardeux d'en vouloir tirer des conclusions sur les volontés d'assimilation de ces Canadiens par ce biais : en effet, le faible nombre de mariages et l'exiguïté du marché matrimonial entre réfugiés canadiens empêchent

⁶² Angélique de La Valtrie à son mari au Canada, Loches, le 7 juillet 1790. (Mansuy, *art. cit.*)

⁶³ Le Chevalier de la Corne à Angélique et Suzette de La Valtrie rentrées au Canada, Loches, le 21 avril 1791. (Mansuy, *art. cit.*)

⁶⁴ Le Chevalier de La Corne à son beau-frère La Valtrie, de Loches, le 28 février 1785 (Mansuy, *art. cit.*).

⁶⁵ Angélique de La Valtrie à son mari au Canada, Loches, le 7 juillet 1790. (Mansuy, *art. cit.*)

d'épiloguer⁶⁶. Nous notons cependant plusieurs mariages de ce type à Loches⁶⁷ ainsi qu'une intention non concrétisée⁶⁸.

A l'issue des guerres de la révolution et de l'empire, nombre de Canadiens ont quitté Loches pour rejoindre le Canada, suivre leurs conjoints ou vaquer à leurs affaires. Dans les années 1820, nous ne recensons plus que quelques veuves qui perpétuent tant bien que mal le souvenir du petit Canada lochois. Les autres familles semblent bien assimilées. Certaines paraissent d'ailleurs bien arrimées à la vie locale, comme en témoigne de manière anecdotique l'accolement d'un patronyme de l'ancienne colonie laurentienne au nom de la chère ville d'accueil des Deloche de Noyelle⁶⁹.

Ces contacts avec ces ex-coloniaux exotiques semblent même avoir suscité, dans le sein de la population lochoise, un désir chez certains d'aller voir de leur propres yeux ces paysages dont ils avaient dû entendre parler. C'est ainsi que Jean Mandé Sigogne, prêtre, natif de Beaulieu les Loches, dont on sait par diverses lettres qu'il fréquentait des Canadiens dans sa jeunesse, deviendra l'un des tous premiers missionnaires de la renaissance acadienne à l'extrême sud de la Nouvelle-Écosse au début du dix-huitième siècle. Un autre prêtre du diocèse de Tours, Joyer, fera lui aussi partie des prêtres émigrés pendant la Révolution qui s'établiront au Canada⁷⁰. Partis du Canada avec un premier groupe de protagonistes, nous y voilà revenus avec d'autres. La boucle est enfin bouclée.

⁶⁶ Il devait y avoir fort peu de jeunes gens en âge de se marier au même moment, et il ne faut pas oublier les nombreuses alliances matrimoniales pré-existantes qui créaient peut-être des empêchements à cause des problèmes de consanguinité. A noter que Elisabeth de La Corne rentre dans les ordres plus ou moins contre son gré peut-être par manque de partis canadiens.

⁶⁷ Mariages entre Canadien(ne)s et Lochois(es) ou non-canadiens : (source : Robert Larin, communication personnelle) : Charlotte Françoise de Gannes épouse le 18 janvier 1781 à Beaulieu-lès-Loches, Louis Étienne Gallicher, notaire ; (source : Stéphane Blond) : 1 mars 1774, mariage entre Antoine Joseph Forget Demons (résidant diocèse de Clermont) et Marie Josèphe Charest ; 30 septembre 1783, mariage entre Pierre Benoit Caillaud (résident à Chinon) et Marie Madeleine Charest ; 2 octobre 1787, mariage de Joseph de Guenand (résidant diocèse de Bourges) avec Marie Anne Charest (liste bien entendu non-exhaustive).

⁶⁸ ADIL C 858 : Promesse de Mariage entre Nicolas de Noyelle de la Noix, ex-officier des colonies de Louisbourg, et Marie Chauveau. Robert Larin note à ce sujet que « sa mère, Charlotte Petit de Villiers, veuve et retirée à Loches avec ses enfants, écrivit alors au duc de Praslin que son fils, le sieur de Noyelle La Noix, ex-enseigne en pied dans les troupes servant à l'île Royale était sur le point de contracter un mariage 'deshonorant'. Le 18 avril 1766, le sieur de Noyelle La Noix se voyait commander de retourner à Rochefort et d'y rester jusqu'à nouvel ordre » (AN Colonies B 125, fo 119). Si cet acte prouve que des relations suivies existaient entre Canadiens et Lochois, le mariage ne semble donc jamais avoir eu lieu ; il serait intéressant de connaître les raisons profondes de l'opposition de la mère. L'ascendance non-canadienne de la fille n'a cependant probablement pas joué un grand rôle en regard de son origine roturière. Stéphane Blond, qui a identifié onze naissances à Loches de frères et sœurs de Marie Chauveau, n'a pas trouvé trace d'un quelconque acte de mariage de cette dernière, ce qui tend à confirmer que le mariage n'a jamais eu lieu.

⁶⁹ Un membre de cette famille, M. A. Deloche de Noyelle, dont tout porte à penser qu'il s'agit de descendant de la famille évoquée plusieurs fois au cours de ce texte, était « ministre plénipotentiaire », chef du Service des Archives du ministère des affaires étrangères (en 1936 environ). (Abel Rigault, *Etat numérique des fonds de la correspondance politique de l'origine à 1871*, Paris, Imprimerie Nationale, 1936.)

⁷⁰ « Elisabeth Lacorne à son frère à Montréal : 30 août 1796 : M. Joyer, prêtre du diocèse de Tours, est parti dernièrement pour le Canada ; si vous pouvez lui être de quelque utilité, je vous prie de lui rendre tous les services qu'il sera en votre pouvoir de lui rendre » (Guy-Marie Oury, *Les drames*, op. cit. p. 188)